

## ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

(SUITE)

(Voir la deuxième page de cette couverture.)

**HESSE.** — Vorstand des Hilfsvereins im Grossherzogthum Hessen für die Krankenpflege und Unterstützung der Soldaten im Felde, zu Händen des Vorsitzenden Herrn Hofgerichtsath A. WEBER, à *Darmstadt*.

**ITALIE.** — Présidence du Comité central italien de secours aux militaires blessés, via del Quirinale, 64, à *Rome*.

**LUXEMBOURG.** — M. le docteur SCHMIT, pour le Comité central de secours aux militaires blessés, à *Luxembourg*.

**MONTÉNÉGR.** — M. l'Archimandrite VISARION LJUBISA, président, pour la Société monténégrine de la Croix rouge, à *Cettinje*.

**NORWÈGE.** — M. F. STANG, Conseiller d'Etat, président, pour le Comité central norvégien de secours aux militaires blessés, à *Christiania*.

**PAYS-BAS.** — M. le lieutenant-général de STUERS, président, pour le Comité central de la Société néerlandaise de la Croix rouge, à *La Haye*.

**PORTUGAL.** — M. le docteur MARQUES, secrétaire, pour le Comité central portugais de secours aux militaires blessés. Rua de Ferregal de baixo, N° 5, à *Lisbonne*.

**PRUSSE.** — Comité central de l'association prussienne de secours aux militaires blessés et malades. Wilhelmstrasse, 73, à *Berlin*.

**ROUMANIE.** — S. Exc. le Prince DÉMÉTRIUS GHICA, président, pour la Société roumaine de la Croix rouge, à *Bucharest*.

**RUSSIE.** — Comité central russe de secours aux malades et aux blessés dans les guerres. Au Ministère des domaines de l'empire, à *St-Petersbourg*.

**SAXE.** — M. Fr. DE CRIEGERN-THUMITZ, conseiller au Ministère de l'intérieur, président, pour le Comité central de secours aux militaires blessés, à *Dresde*.

**SERBIE.** — Mgr MICHEL, archevêque métropolitain, président, pour la Société serbe de la Croix rouge, à *Belgrade*.

**SUÈDE.** — Comité central suédois de secours aux militaires blessés, Armé-Förvaltningen, à *Stockholm*.

**SUISSE.** — M. le Conseiller fédéral SCHENK, vice-président, pour le Comité de secours aux militaires suisses et à leurs familles, à *Berne*.

**TURQUIE.** — Société ottomane de secours aux militaires blessés, Hôtel de l'administration sanitaire centrale de l'Empire, à Galata, *Constantinople*.

**WURTEMBERG.** — M. le docteur HAHN, président, pour la Société sanitaire, à *Stuttgart*.

## SOMMAIRE

---

- Comité international.** — La bibliothèque du Comité international, 197. — Le Comité international à l'exposition de Paris, 200. — Ouvrages reçus et publications nouvelles. 200.
- Allemagne.** — Correspondance de Berlin, 202. — Ordonnance sanitaire pour l'armée allemande, 209. — Les Sociétés allemandes de la Croix rouge pendant la guerre russo-turque, 221.
- Bade.** — Société d'hommes à Carlsruhe, 225.
- Belgique.** — Société nationale belge de la Croix rouge, 226.
- Danemark.** — Assemblée générale de la Société danoise, 234.
- France.** — La Société française en 1877, 236. — Règlement pour le fonctionnement de la Société de secours aux blessés militaires, 240. — Conférences sanitaires à Paris, 246.
- Grande-Bretagne.** — Erratum, 248. — La guerre d'Orient, 248.
- Grèce.** — La Croix rouge grecque et les réfugiés chrétiens, 252.
- Mecklembourg.** — Rapport sur l'année 1876-77, 255.
- Pays-Bas.** — Mode d'embarquement des blessés, 255. — L'ambulance hollandaise au Caucase, 257.
- Russie.** — La guerre d'Orient, 258. — Le lazaret évangélique 264.
- Serbie.** — Les prisonniers serbes en Turquie, 266.
- Turquie.** — Guerre de 1877-78, 268.
- 

Le Bulletin international paraît tous les trois mois.

Prix, franco, pour un an et pour tous pays, six francs.

On s'abonne auprès du Comité international ou des divers Comités centraux (voir leurs adresses ci-contre).